

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : www.centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiés dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée

Marchés inférieurs à 90 000€ HT



Impression du bulletin communautaire

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : communauté de communes Côte d'Émeraude.
Type de numéro national d'identification : Siret.
Numéro national d'identification : 243 500 725 00110.
Ville : Pleurtuit. Code postal : 35730.
Groupeur de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://www.megalix.bretagne.bzh/>
Identifiant interne de la consultation : C2026-2.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Camille Folempin.
Adresse mail : marches.publics@cote-emeraude.fr
N° de téléphone : 02 23 15 13 15.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation : voir règlement de la consultation (RC).
Capacité économique et financière - Conditions/moyens de preuve : voir règlement de la consultation (RC).
Capacités techniques et professionnelles - Conditions/moyens de preuve : voir règlement de la consultation (RC).
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des plis : 20 avril 2026 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électroniques : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : impression du bulletin communautaire.
Code CPV Principal : 79810000-5 : Services d'impression.
Type de marché : services.
Lieu principal d'exécution du marché : communauté de communes Côte d'Émeraude (1, esplanade des Équipages, 35730 Pleurtuit).
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.

Vie des sociétés

NOMADIA
 Société à responsabilité limitée
 Au capital de 3 000 euros
 Siège social : 5, ZA de Californie
 22290 LANNEBERT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12 mars 2026 à Lanvollon (22290), il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
 - Forme sociale : société à responsabilité limitée (à associé unique).
 - Dénomination sociale : Nomadia.
 - Siège social : 5, ZA de Californie, 22290 Lannebert.
 - Objet social :
 - commerce de détail et de gros de mobiliers, luminaires, objet de décoration, articles artisanaux, articles de textiles, accessoires, parfums d'intérieur et senteurs d'ambiance, articles de bien-être, huiles, bijoux et produits dérivés issus notamment de l'artisanat marocain et d'autres pays étrangers, vente en France et à l'étranger, en boutique, en ligne et par tout autre canal de distribution,
 - l'importation et l'exportation de tous produits non réglementés,
 - le conseil, l'accompagnement et le coaching en aménagement et décoration d'intérieur auprès des particuliers et des professionnels,
 - la location de mobilier, vaisselle et objets de décoration notamment dans le cadre d'événements dans le domaine privé ou professionnel,
 - l'organisation d'ateliers créatifs, d'animations et d'événements liés à l'univers de la décoration, de l'artisanat et de la personnalisation d'objets ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
 Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
 Capital social : 3 000 euros.
 Gérance : Mme Laëtitia Le Calvez et M. Benjamin Le Calvez demeurant ensemble 14, Liscorno, 22290 Lannebert, assure la gérance.
 Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc.

Pour avis La Gérance.

Notre publication adhère à **ARPP**

dont elle suit les recommandations
 Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au

ARPP autorité de régulation professionnelle de la publicité
 23 rue Auguste Vacquerie
 75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Handicap

Après un accident, les bouleversements des proches indemnissables

Les proches d'une victime d'accident peuvent être indemnisés pour les bouleversements personnels subis, en particulier si la victime reste handicapée. La Cour de cassation a jugé que le handicap de la victime entraîne nécessairement des changements dans la vie de la famille, qui partage une communauté de vie affective et effective avec elle. Les parents d'une jeune femme devenue handicapée à la suite d'un accident de la circulation ont dû adapter leur mode de vie pour s'occuper d'elle quotidiennement, ce qui a bouleversé leurs projets de vie. La Cour de cassation a rectifié une décision antérieure en précisant que l'indemnisation de l'assistance par une tierce personne revient à la victime directe et non à sa famille. Cependant, la famille a droit à une indemnisation pour les bouleversements subis, résultant des changements de conditions d'existence dus à l'état de santé de la victime directe. (Cass. Civ 2, 10.10.2024, H 23-11.736).

Avis administratifs

Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H) - Abrogation cartes communales - Périmètres délimités des abords

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°26/005 du 24 février 2026, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUi-H) de la communauté d'agglomération, à l'abrogation des cartes communales des communes de Camlez, Caouénnec-Lanvézéac, Lanvellec-Trézény, à la création de 27 Périmètres délimités des abords (PDA) et à la modification de 2 PDA pour une durée de 50 jours consécutifs : du mardi 7 avril 2026 à 9 h 00 au mardi 26 mai 2026 à 17 h 00 inclus.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H) est un document d'urbanisme qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol. Le projet d'élaboration du PLUi-H a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à l'autorité environnementale (MRAE). L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi-H éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération de conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté et se substituera automatiquement aux 46 PLU communaux en vigueur et aux 4 cartes communales de Camlez, Caouénnec-Lanvézéac, Lanvellec et Trézény.

Les Périmètres délimités des abords (PDA) sont des périmètres de protection autour des monuments historiques adaptés aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers propres à chaque monument historique. À l'issue de l'enquête publique, les PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par arrêté de région après avis de Lannion-Trégor Communauté et de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), puis annexés au PLUi-H en tant que servitude d'utilité publique (SUP), pour garantir leur opposabilité.

Par décision du 28 janvier 2026 modifiée le 20 février 2026, le tribunal administratif de Rennes a désigné M. Jean-Baptiste Gallieue en qualité de président de la commission d'enquête. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête : Mme Sylvie Couloigner, M. Jérôme Vassal, Mme Marie-Pierre Simon et M. Benoît Hanse.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- en version numérique sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/7146/>) et sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<https://www.lannion-tregor.com> sur la page dédiée au PLUi-H),
- en version papier et en version numérique sur un poste informatique à disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (cf tableau ci-dessous).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit dans le registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7146>
- par courrier électronique, à l'adresse enquete-publique-7146@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre numérique <https://www.registre-dematerialise.fr/7146/> et donc visibles par tous.
- par courrier à adresser à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête, Lannion-Trégor Communauté - Service Planification stratégique - 1 rue Monge - CS10761 - 22307 Lannion. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête.
- par écrit dans les registres sur support papier des 7 lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture habituels.
- par écrit et par oral auprès d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête lors des permanences définies dans le tableau ci-après.

Pour être prises en compte, les observations devront être déposées ou transmises entre le mardi 7 avril 2026 à 9 h 00 au mardi 26 mai 2026 à 17 h 00 dernier délai. Les courriers adressés par voie postale devront être arrivés à destination dans les mêmes délais de l'enquête publique tels que définis ci-dessus.

Lieux d'enquête	Horaires d'ouverture habituels pour consultation du dossier	Jours et horaires des permanences d'enquête publique
Siège de Lannion-Trégor Communauté (siège de l'enquête publique), 1, rue Monge (accueil public par la rue Chappe, bâtiment A), 22307 Lannion	Du lundi au vendredi de 8 h 30* à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30**	- mardi 7 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - jeudi 16 avril de 12 h 00 à 15 h 00, - mardi 21 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - jeudi 30 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 19 mai de 16 h 00 à 19 h 00, - mardi 26 mai de 14 h 30 à 17 h 30
Espace France Services de Plestin-Les-Grèves, 2, place d'Auvélaïs, 22310 Plestin-Les-Grèves	Le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00	- vendredi 10 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - lundi 20 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 12 mai de 14 h 00 à 17 h 00, - jeudi 21 mai de 9 h 00 à 12 h 00
Espace France Services de Plouaret, 4 rue Louis Prigent, 22420 Plouaret	Le lundi, mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00,	- mardi 7 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - vendredi 24 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - mercredi 20 mai de 14 h 00 à 17 h 00
Espace France Services de Cavan, 2 rue Maurice Denis, 22140 Cavan	Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00,	- lundi 20 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - mercredi 6 mai de 9 h 00 à 12 h 00, - mercredi 20 mai de 9 h 00 à 12 h 00
Espace France Services de Tréguier, 12, rue Lamennais, 22220 Tréguier	Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30,	- mercredi 8 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - lundi 20 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - vendredi 24 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - lundi 4 mai de 9 h 00 à 12 h 00, - mercredi 20 mai de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 26 mai de 9 h 00 à 12 h 00
Maison communautaire de Pleudaniel Kerantour, 22740 Pleudaniel	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,	- mercredi 8 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - mercredi 15 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - vendredi 24 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - lundi 4 mai de 14 h 00 à 17 h 00, - mercredi 13 mai de 14h00 à 17h00, - jeudi 21 mai de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Trégastel, 19, route du Dolmen, 22730 Trégastel	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30**	- mercredi 8 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 21 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - samedi 25 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - jeudi 30 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - jeudi 21 mai de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 26 mai de 9 h 00 à 12 h 00.

* Le jour de l'ouverture de l'enquête publique (mardi 7 avril 2026), les dossiers ne seront disponibles qu'à partir de 9h00 pour les lieux ouverts plus tôt.
 ** Le jour de la clôture de l'enquête publique (mardi 26 mai 2026), les dossiers ne seront plus disponibles après 17h00 pour les lieux fermant plus tard.
 Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique en s'adressant à la Communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor Communauté.

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H), l'abrogation des 4 cartes communales ainsi que la création et la modification de Périmètres délimités des abords (PDA) sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté. Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté au 02 96 05 09 00 ou par courrier à : pluih@lannion-tregor.com

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège de Lannion-Trégor Agglomération et dans les mairies des communes de Lannion-Trégor Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/7146/>), le site internet de la Communauté d'Agglomération et en sous-préfecture de Lannion, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à la Communauté d'Agglomération.

Commune de SAINT-TRIMOEL

Révision de la carte communale

ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique du vendredi 10 avril 2026 (9 h 00) au lundi 11 mai 2026 (17 h 00) inclus portant sur :

- révision de la carte communale.

Par arrêté municipal n° 6-2026 du 3 mars 2026, le maire de Saint-Trimoël a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet susmentionné.

À cet effet, M. Jean-Christophe Buaillon a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.

L'enquête se déroulera à la mairie du vendredi 10 avril 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet www.saint-trimoel.com et consigner les observations sur le registre d'enquête, les adresser par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Trimoël, 1, place de la mairie, 22510 Saint-Trimoël, ou à l'adresse mairie@saint-trimoel.com

sous l'intitulé «enquête publique révision de la carte communale de Saint-Trimoël». Le commissaire enquêteur assurera plusieurs permanences en mairie afin de recevoir le public :

- le lundi 17 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 29 mars 2025 de 9 h 30 à 12 h 30,
- le jeudi 17 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions, transmis dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 1 an, par la commune de Saint-Trimoël. Les conclusions du commissaire enquêteur, chargé de l'enquête publique, seront communiquées sur leur demande, aux personnes intéressées.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de SAINT-TRIMOEL

Révision de la carte communale

ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique du vendredi 10 avril 2026 (9 h 00) au lundi 11 mai 2026 (17 h 00) inclus portant sur :

- révision de la carte communale.

Par arrêté municipal n° 6-2026 du 3 mars 2026, le maire de Saint-Trimoël a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet susmentionné.

À cet effet, M. Jean-Christophe Buaillon a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.

L'enquête se déroulera à la mairie du vendredi 10 avril 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet www.saint-trimoel.com et consigner les observations sur le registre d'enquête, les adresser par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Trimoël, 1, place de la mairie, 22510 Saint-Trimoël, ou à l'adresse mairie@saint-trimoel.com

sous l'intitulé «enquête publique révision de la carte communale de Saint-Trimoël». Le commissaire enquêteur assurera plusieurs permanences en mairie afin de recevoir le public :

- le lundi 17 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 29 mars 2025 de 9 h 30 à 12 h 30,
- le jeudi 17 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions, transmis dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 1 an, par la commune de Saint-Trimoël. Les conclusions du commissaire enquêteur, chargé de l'enquête publique, seront communiquées sur leur demande, aux personnes intéressées.

Commune de SAINT-TRIMOEL

Révision de la carte communale

ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique du vendredi 10 avril 2026 (9 h 00) au lundi 11 mai 2026 (17 h 00) inclus portant sur :

- révision de la carte communale.

Par arrêté municipal n° 6-2026 du 3 mars 2026, le maire de Saint-Trimoël a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet susmentionné.

À cet effet, M. Jean-Christophe Buaillon a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.

L'enquête se déroulera à la mairie du vendredi 10 avril 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet www.saint-trimoel.com et consigner les observations sur le registre d'enquête, les adresser par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Trimoël, 1, place de la mairie, 22510 Saint-Trimoël, ou à l'adresse mairie@saint-trimoel.com

sous l'intitulé «enquête publique révision de la carte communale de Saint-Trimoël». Le commissaire enquêteur assurera plusieurs permanences en mairie afin de recevoir le public :

- le lundi 17 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 29 mars 2025 de 9 h 30 à 12 h 30,
- le jeudi 17 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions, transmis dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 1 an, par la commune de Saint-Trimoël. Les conclusions du commissaire enquêteur, chargé de l'enquête publique, seront communiquées sur leur demande, aux personnes intéressées.

Commune de SAINT-TRIMOEL

Révision de la carte communale

ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique du vendredi 10 avril 2026 (9 h 00) au lundi 11 mai 2026 (17 h 00) inclus portant sur :

- révision de la carte communale.

Par arrêté municipal n° 6-2026 du 3 mars 2026, le maire de Saint-Trimoël a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet susmentionné.

À cet effet, M. Jean-Christophe Buaillon a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.

L'enquête se déroulera à la mairie du vendredi 10 avril 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet www.saint-trimoel.com et consigner les observations sur le registre d'enquête, les adresser par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Trimoël, 1, place de la mairie, 22510 Saint-Trimoël, ou à l'adresse mairie@saint-trimoel.com

sous l'intitulé «enquête publique révision de la carte communale de Saint-Trimoël». Le commissaire enquêteur assurera plusieurs permanences en mairie afin de recevoir le public :

- le lundi 17 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 29 mars 2025 de 9 h 30 à 12 h 30,
- le jeudi 17 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions, transmis dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 1 an, par la commune de Saint-Trimoël. Les conclusions du commissaire enquêteur, chargé de l'enquête publique, seront communiquées sur leur demande, aux personnes intéressées.

La centrale des marchés

MEDIALEX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com

Réaménagement/extension mairie, bibliothèque, Pôle des Arts, Espace partagé, logements

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Saint-Samson-sur-Rance.
Type de numéro national d'identification : Siret : 21220327700018.
Numéro national d'identification : 21220327700018.
Ville : Saint-Samson-sur-Rance.
Code postal : 22100.
Groupeur de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>
Identifiant interne de la consultation : 2026-01.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Alleaume.
Adresse mail : stsamson.mairie@wanadoo.fr
N° de téléphone : 02 96 39 16 05.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation : voir règlement de consultation.
Capacité économique et Financière - Conditions/moyens de preuve : voir règlement de consultation.
Capacités techniques et professionnelles - Conditions/moyens de preuve : voir règlement de consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : jeudi 7 mai 2026 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électroniques : autorisée.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : oui.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : réaménagement/extension mairie, bibliothèque, Pôle des Arts, Espace partagé, logements.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : rue de la Mairie, rue du 19-Mars-1962.
Durée du marché (en mois) : 20 mois.
Valeur estimée du besoin (en euros) : 1 416 000 euros.
La consultation comporte des tranches : oui.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
 Lot 01 : VRD.
 Lot 02 : désamiantage, déplombage, démolitions, gros oeuvre.
 Lot 03 : charpente bois.
 Lot 04 : couverture ardoises, étanchéité.
 Lot 05 : menuiseries extérieures alu, serrurerie.
 Lot 06 : menuiseries intérieures.
 Lot 07 : cloisonnement, isolation, doublages.
 Lot 08 : revêtements de sols.
 Lot 09 : plafonds suspendus.
 Lot 10 : peintures intérieures.
 Lot 11 : électricité, traitement faïbe, sécurité incendie.
 Lot 12 : chauffage, traitement air, plomberie.
 Lot 13 : ascenseur.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.

Fourniture et livraison de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches de Guingamp-Paimpol Agglomération

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Guingamp-Paimpol Agglomération.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 200 067 981 00015.
Code postal : 22200 - **Ville** : Guingamp.
Groupeur de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur.
Lien vers le profil d'acheteur : en téléchargement sur le site : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>
Identifiant interne de la consultation :
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : service achat public.
E-mail : marchespublics@guingamp-paimpol.bzh - Tél. 02 96 13 59 59.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : se référer au règlement de consultation.
Capacité économique et financière : voir RC.
Capacités techniques et professionnelles : voir RC.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des plis : le 13 avril 2026 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique :
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur autorise la présentation de variantes : non.
La consultation comporte des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : non.
 Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre).
 Critères d'attribution (obligatoire si SAD) :
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : fourniture et livraison de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches de Guingamp-Paimpol Agglomération.
Code CPV - Objet principal : 33771200-7 - Couches en papier.
Type de marché : fournitures.
Description succincte du marché : le présent marché a pour objet la fourniture, le transport et la livraison de couches jetables et de produits d'hygiène décrit dans le CCTP pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans accueillis dans les

